DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



## SAINT-JEAN-DU-BRUEL

#### Nombre de conseillers:

En exercice	. 1
Présents	
Votants	
Absents	

Date de la convocation: 26/07/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Madame TENDIL Lysiane, Maire

**PRESENTS**: Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MAR

 $\label{thm:continuous} \textbf{TIN Jean-Philippe}, \textbf{PIDOUX Bruno}, \textbf{QUATREFAGES Damien}, \textbf{VERGUES Michel}, \textbf{VIDAL Didier}.$ 

<u>PROCURATIONS</u>: Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions ou'il a acceptées.

# SEANCE N<sup>°</sup> 8 <u>DELIBERATION N° 17</u> <u>BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE</u> <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021</u>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 a été présenté et dressé par Madame le Maire,

Considérant que Madame Anne-Marie JUANABERRIA a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2021,

Considérant que Madame Lysiane TENDIL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Anne-Marie JUANABERRIA,

Madame le Maire précise que le résultat en section de fonctionnement est très bénéficiaire en raison de la validation en attente des dépenses d'achat de carburant par le conseil municipal pour un montant de 51 231€, ce qui avait conduit à la fermeture de plusieurs mois de la station-service. Ces dépenses ont été validées par le conseil et la station-service réouverte en février 2022 et seront donc déduites sur l'exercice 2022. Si ces dépenses avaient pu être imputées sur 2021, le résultat de la section de fonctionnement aurait été déficitaire de 4 134,31€.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	268 421.11 €	306 142.76 €	0.00€	1 439.20 €	268 421.11 €	307 581.96 €
Résultat comptable 2021		37 721.65 €		1 439.20 €		39 160.85 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		9 375.04 €		1 196.00 €		10 571.04€
Résultat de clôture à affecter		47 096.69 €		2 635.20 €		49 731.89 €
RAR 2021			0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Résultats définitifs		47 096.69 €		2 635.20 €		49 731.89 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A voté contre à la majorité des membres présents et représentés (1 pour et 13 contre) (Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- **N'ADOPTE PAS** le compte administratif tel qu'il a été présenté.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

Accusé de réception en préfecture 01,2-21 1202312-20220730-20223007 17-DE

Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068
Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr >>

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022 Extrait certifié conforme

Le Maire,

Lysiane TENDIL Acte dématérialisé